

ainsi un visage digne de sa position de capitale politique de l'Algérie nouvelle et de métropole économique d'un pays résolument engagé dans l'édification du socialisme.

La politique de décentralisation appliquée dans la mise en œuvre du développement engendrera l'émergence de nouveaux pôles économiques à l'intérieur du territoire, ce qui permettra de détendre la pression qui s'exerce sur la capitale et de parvenir à un meilleur équilibre dans la répartition des centres d'animation de la vie économique, sociale et culturelle.

En définitive, le développement régional qui constitue une des préoccupations essentielles de l'aménagement du territoire, doit reposer sur une planification spatiale des activités économiques, de même que sur des infrastructures de base en mesure de lui donner toutes les conditions nécessaires à sa concrétisation.

III — ORIENTATIONS PRINCIPALES POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

La cohérence des programmes régionaux de développement doit se réaliser par l'intégration des actions de développement et de fonctionnement des différents secteurs d'activités économiques, sociales et culturelles

Cette cohérence assurera ainsi un effet optimum sur le développement global du pays et évitera les déséquilibres intersectoriels et interrégionaux, sources de surcoûts dans la réalisation des investissements, de ruptures de fonctionnement et de retards fortement préjudiciables à la satisfaction des besoins locaux et nationaux les plus pressants.

Aussi, le cadre national de référence qui traduit la vision globale à long terme de l'aménagement du territoire devra-t-il définir, par secteur d'activité, les axes principaux d'action dont la mise en œuvre coordonnée et synchronisée garantira la concrétisation des objectifs d'occupation rationnelle du territoire, aux moindres coûts économiques et sociaux, et dans des délais raisonnables.

Les efforts déployés dans ce sens qui ont abouti à l'élaboration des cartes scolaires, universitaires, sanitaires et de formation professionnelle devront s'intensifier et concerner l'ensemble des secteurs d'activités pour guider des actions sectorielles garantissant ainsi leur efficacité et leur insertion cohérente dans un plan global.

Les axes principaux de ces actions sectorielles concourant à la mise en œuvre de la politique d'aménagement du territoire s'articuleront prioritairement autour de la réalisation, dans des délais planifiés, des différentes infrastructures hydrauliques de transport, de stockage et de distribution, ainsi que de télécommunications et de l'information.

1 — Les infrastructures hydrauliques

L'eau constitue à la fois un élément essentiel et un facteur stratégique de l'aménagement du territoire. Sa disponibilité conditionne, de manière déterminante, la répartition des activités économiques et de la population.

Une programmation plus rigoureuse dans l'affectation des ressources, régionalement et sectoriellement, s'avère indispensable si l'on veut éviter que l'eau ne devienne une contrainte interdisant toute idée d'aménagement ordonné de l'espace national.

Une répartition volontaire et planifiée des ressources en eau doit se faire sur le long terme, au moyen d'une carte nationale hydraulique intégrant les programmes régionaux qui doivent s'harmoniser avec les orientations de développement national.

Les ressources mobilisables au moyen de barrages ou de retenues collinaires sont principalement localisées dans les régions du nord du pays.

Les possibilités de mobilisations de ces eaux doivent permettre d'assurer l'alimentation des populations locales, l'irrigation de surfaces nettement supérieures à celles actuellement irriguées ainsi que la satisfaction des besoins industriels.

En fait, ces ressources superficielles peuvent et doivent prendre le relais des grandes nappes souterraines du nord.

La confrontation des besoins et des ressources, à long terme, permettra de déceler les déficits et les excédents régionaux qui détermineront la nature et l'ampleur des transferts interrégionaux nécessaires pour assurer une répartition équilibrée de de l'eau à travers le pays, eu égard aux options de l'aménagement du territoire et, en particulier, celles relatives au développement des hauts plateaux.

Certaines régions des hauts-plateaux et du Sud disposent de nappes importantes qui pourront servir de points d'appui à l'organisation d'un développement régional significatif, tant au plan agricole qu'au plan industriel.

La mise en exploitation rationnelle de ces nappes doit, de ce fait, prendre l'ampleur et le rythme que permet l'importance des ressources qu'elles recèlent.

Parallèlement à la réalisation de ces grandes actions qui exigent la mobilisation de moyens d'études et de réalisation considérables et de longs délais, il faudra intensifier et étendre la petite et moyenne hydraulique.

Pour ce faire, des travaux devront être entrepris et exécutés dans le cadre des actions d'équipement local, en particulier celles qui entrent dans la composition des plans communaux.